

L'ÉTAT DE DROIT EN CAUSE

Qui veut tuer le Réseau Voltaire ?

RÉSEAU VOLTAIRE | PARIS (FRANCE) | 2 AOÛT 2019

ESPAÑOL PORTUGUÊS DEUTSCH عربي TÜRKÇE ITALIANO ROMÂNĂ



Depuis 8 ans, le Réseau Voltaire ne parvient pas à ouvrir de compte bancaire dans un pays occidental. Où que ce soit, après avoir reçu un accord, nous avons été informés que notre compte était refusé par la Banque centrale du pays, sans motif. Tout se passe comme s'il existait une liste noire internationale confidentielle partagée par les Banques centrales.

Nous devons aujourd'hui rembourser les frais engagés pour l'hébergement et l'entretien du site durant les dernières années, soit 48 000 euros.

Il se trouve qu'un système de cagnotte a été créé en France par une filiale du Crédit mutuel Arkéa pour récolter de l'argent, le site internet Leetchi. En juin dernier, ce site a été bloqué par la justice après qu'il a pris sur lui de fermer une collecte en faveur du boxeur Christophe Dettinger, en l'accusant de vouloir non pas payer ses frais de justice, mais de provisionner pour payer d'éventuelles amendes, ce qui est illégal —M. Dettinger était poursuivi pour avoir frappé à mains nues des gendarmes en tenue d'émeute qui bousculaient une femme pendant une manifestation des Gilets jaunes—.

Soudain surgissait un second système de cagnotte, Le Pot Commun. Il est en tous points identique au précédant. Son site internet en est le copier-

coller, laissant à penser qu'il est tenu par la même société. Il y a deux semaines, nous l'avons sollicité pour organiser une collecte. Il a accepté notre demande et les justificatifs administratifs que nous lui avons adressés. Pourtant lorsque nous lui donnions l'ordre de transférer l'argent déjà collecté sur un compte bancaire dédié, ouvert pour l'occasion, il ne nous répondait plus. Le 25 juillet, il affichait que l'ordre était enregistré, mais pas effectué. Nous lui écrivions plusieurs fois. Il ne nous répondait pas. Soudain, le 1er août, il clôturait notre collecte et envoyait un message à nos donateurs annonçant qu'il allait les rembourser prétendument « à leur demande ».

En résumé :

- ▶ Nous devons toujours rembourser 48 000 euros et nous n'avons pas un sou. Votre argent ne nous est pas parvenu ;
- ▶ Le Pot Commun a refusé d'exécuter son contrat non pas sur le soupçon d'un possible délit, mais uniquement par discrimination de nos opinions politiques ;
- ▶ Le Pot Commun nous a volé la somme déjà récoltée (46 771 euros). Le fait qu'il ait pris sur lui de rembourser nos donateurs le protège de poursuites pour vol de leur part, mais pas de la nôtre.
- ▶ Pour rembourser nos donateurs, Le Pot commun a mis en relation des fichiers qu'il n'avait pas le droit de croiser. Il a créé un fichier nominatif politique illégal incluant, outre le nom de la collecte, ceux des donateurs et leurs coordonnées bancaires.

À ce stade nous ne savons pas qui est le commanditaire de ces délits.

Le Réseau Voltaire a été fondé en 1994 au Parlement européen. Il a d'abord réuni des partis politiques de gouvernement, des syndicats nationaux et des journaux pour défendre la liberté d'expression en France qui était menacée par un amendement législatif. À partir de 1999 et de l'entrée en guerre de la France contre la Serbie, il s'est tourné vers la politique étrangère et y a appliqué son esprit critique. À la suite des attentats de 2001, il a publié de nombreuses enquêtes sur ce sujet avec l'appui de tous ses membres. Cependant lorsque son fondateur et président, Thierry Meyssan, publiait en 2002, un livre récapitulatif, de nombreux organismes se retirèrent. Progressivement, le Réseau Voltaire devenait une source d'information et d'analyse sur les conflits en cours. Ses articles sont aujourd'hui traduits en plusieurs langues et figurent dans les

revues de presse de nombreux gouvernements.

La poursuite ou la disparition du Réseau Voltaire est donc un enjeu politique international.

Nous vous demandons :

- ▶ De vérifier que vous êtes bien remboursé de votre don sans aucun frais. Dans l'affaire Dettinger, plusieurs personnes se sont plaintes d'avoir été volées. Dans ce cas, contactez-nous sur le compte de Sergio Da Rimini : sdrimini@gmail.com
- ▶ De venir à notre secours en effectuant au plus vite un virement bancaire sur le compte bancaire dédié, ouvert à cet effet par notre représentant en France, Alain Benjam. Comme motif du virement, écrivez précisément « Soutien à Voltairenet.org ». En voici les coordonnées :

ALAIN CHARLES ALBERT B ENAJAM 8 RUE AUGUSTE BLANQUI 93200 ST DENIS DOMICILIATION: FPE CHARENTON 18 AVENUE W. CHURCHILL 94220 CHARENTON LE P. IBAN: FR76 1659 8000 0113 8513 8000 182 BIC: FPELFR21 RIB: 16598 00001 13851380001 82

Intitulé : Alain Benjam
IBAN : FR76 1659 8000 0113 8513 8000 182
BIC : FPELFR21
RIB : 16598 00001 13851380001 82

Nous avons également mis en place une collecte PayPal accessible [ici](https://www.paypal.com/pools/c/8h1X...)
<https://www.paypal.com/pools/c/8h1X...>

Nous vous tiendrons informés de la suite des événements. Cette affaire nous permettra à tous de juger si la France est toujours un état de droit ou non.

Source : « Qui veut tuer le Réseau Voltaire ? », *Réseau Voltaire*, 2 août 2019, www.voltairenet.org/article207204.html